

# Université de Clermont-Ferrand

## *Institut d'Etudes Judiciaires*

Examen d'Entrée au CRFPA Session 2014

Droit Fiscal des Affaires

- L'accès au Code Général des Impôts est libre.
- L'utilisation des calculatrices est autorisée.
- Toutes les questions doivent être traitées.

### **1) IMPOT SUR LE REVENU : PLUS VALUE**

La répartition du capital de la société SARL AUVERGNE est la suivante :

- Monsoeur Aurélien détient.....600 parts
- Monsieur David détient.....400 parts

La société a été créée en 2000 et le capital est de 20 000 euros.

Monsieur Aurélien est le gérant de la société depuis la constitution et en est rémunéré au titre de ce mandat.

Monsieur Aurélien âgé de 65 ans et Monsieur David âgé de 45 ans envisagent de céder la totalité des parts de la société à Madame Isabelle moyennant le prix de 50 euros par part.

Monsieur Aurélien fera valoir ses droits à retraite au jour de la cession.

Monsieur Aurélien vous indique que Madame Isabelle financera son acquisition à hauteur de 40 000 euros par emprunt.

Monsieur Aurélien et Monsieur David souhaitent savoir d'une part, quelles sont les conséquences en matière d'impôt sur le revenu et d'autre part en matière de contributions sociales, de la cession (date de cession prévue : 30 septembre 2014).

Madame Isabelle voudrait connaître le montant des droits d'enregistrement à payer (est-ce bien elle la redevable) e si elle pourrait déduire les intérêts de l'emprunt contracté pour financer l'acquisition des parts sociales.

### **2) DROITS D'ENREGISTREMENT.TVA :**

Monsieur Duboeuf envisage de céder son fonds de commerce de vente de matériel d'électroménager qu'il exploite à CLERMONT FERRAND Place du Marché depuis 2001.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 260 000 euros en 2012 et à 280 000 euros 2013.

Le prix de cession est de 370 000 euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels (clientèle).....270 000 euros
- Au matériel et mobilier.....20 000 euros
- Au stock de marchandises.....80 000 euros

Déterminez le montant des droits d'enregistrement dus par l'acquéreur ?

Quel est le régime de taxation des plus-values ?

Quel est le régime applicable en matière de TVA aux marchandises ?